

Décision

Générale

colonial

Décision n° 328 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 328

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 mars 1963

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1963

Date du numéro

31 mars 1963

TEXTE INTÉGRAL

MM Mohamed Idris Hassan et Houmed Abdallah Hamad sont désignés pour suivre un stage de F.P.A. en Métropole. Ils seront dirigés sur Cannes où ils devront se trouver le 8 avril 1963 Il sera délivré à chacun des intéressés, par l'intermédiaire de COGEDEP, un billet de passage avion pour se rendre en Métropole: Les frais de transports intérieurs en Métropole ainsi que la rémunération (sur la base du SMIG métropolitain) pendant leur stage seront assumés par le Ministère du travail. Sur le compte du budget local de la C.F.S. (

chapitre 22, article 3, paragraphe 1) chacun des intéressés percevra à son départ de Djibouti une indemnité de voyage de 12.500 FD.